

COMMUNE DE RONTIGNON
Compte rendu
des délibérations du conseil municipal
Séance du 3 décembre 2008

Le 3 décembre 2008, à 20 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient

- **présents** : mesdames Vayssier, Del Regno, Foubert, Picot, Bor, Ségalas et messieurs Carrère, Fauria, Vecchiato, Benech, Dudret, Iriart, Barberou et Mariette ;
- **absent excusé sans pouvoir** : monsieur Alain Izard.

Secrétaire de séance désignée : madame Valérie Foubert.

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- Personnel,
- Enfouissement réseaux,
- Modification POS,
- Voirie,
- Bâtiments communaux,
- Matériel,
- Urbanisme,
- Internet,
- Délégué ADAPEI,
- Gave et Coteaux (taxe professionnelle),
- Vente de Bois,
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

1. PERSONNEL

Madame Brettmann, employée comme aide maternelle à l'école, en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), a réglementairement signifié son départ à la date du 31 décembre 2008. En effet, il lui a été proposé un CDI dans le cadre de la formation qu'elle avait suivie (secrétaire médicale).

Un appel à candidature a été lancé auprès de l'ANPE pour son remplacement, en contrat aidé.

Délibération :

Le conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une indemnité dite d'administration et de technicité pour le personnel communal titulaire. Cette indemnité existait déjà antérieurement et la délibération est nécessaire en raison de l'installation depuis mars 2008 d'un nouveau conseil municipal.

2. ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

Délibération :

Le conseil municipal accepte les propositions du syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA) pour l'enfouissement des réseaux sur la voie départementale n°37, depuis le lotissement Las Caïres jusqu'à l'entrée d'Uzos. Le coût total des travaux s'élève à 116 440,29 €, la commune conservant à sa charge la somme de 40 170,95 € soit 34,5 % de la dépense totale.

3. MODIFICATION PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

Pour ce qui concerne la suppression de l'emplacement réservé n° 25 (pour de la voirie) sur la propriété Laban, l'enquête publique est terminée et n'a recueilli aucune observation. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agissait de ne pas donner suite à cette réserve foncière puisque les terrains qui auraient été desservis par cette voie sont devenus inconstructibles depuis la prescription du plan de protection des risques d'inondations (PPRI).

4. VOIRIE COMMUNALE

4.1. Programme en cours

La réfection de la voirie, programme 2008, est en cours. L'entreprise ne réalisera que les 3 impasses du bourg en enrobé (impasses du Canal, de la Cassourade et du Baradot). En effet, en raison des intempéries de l'automne, le

planning des travaux a été retardé et, de ce fait, il ne serait pas efficace de débiter durant la mauvaise saison le goudronnage du chemin des Bartots. Cette tâche est donc reportée au printemps 2009.

4.2. Mauvais écoulement des eaux pluviales

Monsieur Fauria signale un problème d'écoulement des eaux pluviales à la sortie de l'impasse de la Cassourade, sur la D37. L'entreprise ayant effectué les travaux d'enrobé a été informée. Un devis a été établi par la SACER pour éliminer ce point noir (826,00 € HT). Le conseil municipal émet un avis favorable à l'exécution de ces travaux.

4.3. Rue des Écoles

La direction départementale de l'équipement (DDE) a enfin fourni une proposition d'aménagement de cette rue. Le plan est commenté en séance et ne semble pas répondre à l'attente du conseil. Chaque conseiller recevra un exemplaire de l'étude et du plan et une décision sera prise lors du prochain conseil.

4.4. Aménagement d'un croisement

Monsieur le maire invite le conseil à réfléchir à l'aménagement du croisement concernant le chemin La Lanette, la rue de l'Église, l'avenue des Coteaux et la route du Hameau. L'objectif de l'aménagement est l'amélioration et la sécurisation des flux de circulation à cet endroit.

4.5. Passage dans le domaine public des impasses de la Cassourade, du Canal et de la voirie du lotissement Saint-Laurent.

Les délibérations avaient été prises en leur temps par les conseillers municipaux de l'époque. Néanmoins, il s'avère aujourd'hui que les actes notariés ou en la forme administrative, indispensables pour finaliser la cession, n'ont pas été initiés. Monsieur le maire propose donc d'entamer la régularisation de ces dossiers. Le conseil municipal donne son accord.

Délibération :

Par ailleurs, il y a lieu de prendre dans le domaine communal la rue du lotissement du Clos des Mimosas, dont l'entretien et l'éclairage sont déjà assurés par la commune.

4.6. Feux tricolores

Pour leur remplacement, un seul devis de la CEGELEC a été présenté pour un montant de 30 000 €. La SPIE n'ayant toujours pas présenté de devis, il va être procédé à une relance. Messieurs Fauria et Barberou assureront la réception d'un technicien de ce type d'équipement.

5. BÂTIMENTS COMMUNAUX

5.1. Salle des sports

L'appel d'offres pour la réfection de cette construction court jusqu'au 5 décembre.

5.2. Salle de psychomotricité, de réception, et cantine scolaire

Un débat a eu lieu sur ce sujet lors des réunions hebdomadaires. Il a été constaté une difficulté à réaliser des salles "polyvalentes". En effet la cohabitation d'activités fortement diversifiées peut entraîner des nuisances conséquentes et des tensions entre les utilisateurs. Monsieur le maire propose donc d'aborder cette question après mûre réflexion, lors d'un prochain conseil. Au préalable, il est demandé à la commission bâtiments de produire une étude sur ce dossier.

6. MATÉRIEL DE PHOTOCOPIE

En conseil d'école, il a été signalé aux représentants de la municipalité le mauvais fonctionnement du photocopieur. Afin d'évaluer quel type de matériel est nécessaire, monsieur le maire a demandé à madame Vayssier, première adjointe et chargée des affaires scolaires, d'étudier les consommations de copies.

Sur sept mois d'activités une grande quantité de reproductions a été effectuée par l'école, à laquelle il convient de rajouter les travaux réalisés sur le matériel de la mairie, mais qui ne sont pas, en l'état, quantifiables.

Ces statistiques paraissent très importantes aux élus et génèrent donc des coûts supportés actuellement par le budget communal, alors que le budget annexe "Caisse des Écoles" est prescrit pour l'achat de livres et autres documents pédagogiques.

Monsieur le maire rencontrera madame la directrice de l'école pour aborder cette question. Le dossier sera ensuite présenté au conseil municipal pour prise de décisions.

Par ailleurs, en matière de maintenance des photocopieurs, il semble que le contrat en vigueur soit obsolète en ce sens qu'il ne répond plus correctement au besoin. Madame Vayssier et monsieur Barberou sont chargés de préparer un dossier en vue de la renégociation en termes actualisés et adaptés de ce contrat.

7. URBANISME

7.1. Projet de lotissement Laban

Le conseil municipal confirme la nécessité de prévoir deux trottoirs, comme dans tous les autres lotissements ; c'est aussi un supplément de sécurité pour les futurs habitants.

7.2. Plan local d'urbanisme (PLU)

Une réunion de la commission urbanisme a eu lieu le 18 novembre. L'étude du fonds réglementaire a débuté. L'appui du service urbanisme de la Maison des communes a été requis. Son responsable, monsieur Gay, viendra en janvier faire part de son expérience et de ses compétences en la matière auprès de l'ensemble du conseil.

8. SITE INTERNET COMMUNAL

Monsieur Dudret fait part de l'avancée de ce projet. Il convient de désigner un administrateur. Le conseil municipal nomme monsieur Victor Dudret à cette fonction. Des membres sont désignés comme managers : madame Claudine Bor et messieurs Patrick Benech, André Iriart et Jean-Pierre Barberou. Toutes ces personnes auront à suivre une formation d'une demi-journée. Monsieur Iriart rappelle qu'il serait intéressant que la secrétaire de mairie puisse également suivre cette formation.

Par ailleurs, le logo proposé par madame Ceci étant facturé (libération des droits d'auteur) à hauteur de 400 €, le conseil s'accorde pour ne pas donner suite à cette offre. Dans un premier temps, figurera un blason historique du Béarn avec le nom de la commune. Pour la suite, le conseil réfléchira à la réalisation d'un logo propre à la commune de Rontignon.

En ce qui concerne les adresses électroniques, sont proposées à l'ouverture : mairie@rontignon.fr ; secretariat.mairie@rontignon.fr (adresse principale de la mairie et de travail du secrétariat) et contact.mairie@rontignon.fr (adresse de retour du site au profit des internautes). D'autres adresses, en tant que de besoin, pourront être éventuellement ouvertes.

9. Délégué de la commune à la maison d'accueil spécialisée "Domaines des Roses"

Délibération :

Monsieur le maire rappelle que le conseil doit désigner un représentant au comité d'établissement de l'ADAPEI. Victor Dudret se propose d'assurer cette fonction. Le conseil municipal entérine cette désignation.

10. GAVE ET COTEAUX (taxe professionnelle)

En 2009, la communauté de communes Gave et Coteaux devra se prononcer pour passer éventuellement en taxe professionnelle unique (TPU). Il est donc indispensable que chaque conseiller s'approprie les différents mécanismes de ces calculs fiscaux. Une séance spécifique sera prévue à cet effet.

11. VENTE DE BOIS

La vente de bois de chauffage réservée aux habitants de Rontignon est fixée au samedi 20 décembre 2008 à 9 H 30. La commission agriculture et forêt procédera au marquage le samedi matin 13 décembre.

12. QUESTIONS DIVERSES

12.1. Syndicat intercommunal des eaux potables (SIEP) de Jurançon

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du syndicat intercommunal des eaux potables (SIEP) de Jurançon concernant le transfert du siège de ce syndicat au 33, avenue Bagnell à Jurançon (précédente adresse 24, rue Michel-de-Coulom à Jurançon).

Délibération :

Le conseil municipal émet un avis favorable.

12.2. Modification de la liste des membres de la commission de révision des listes électorales

À la demande de monsieur le Préfet (lettre présentée) il est demandé au conseil municipal de revoir la désignation des membres de cette commission.

Pour répondre à cette instruction, le conseil municipal nomme madame Brigitte Del Regno en remplacement de monsieur André Iriart.

12.3. Cérémonie de présentation des vœux

Cette manifestation se déroulera le lundi 29 décembre 2008 à 19 H.

12.4. Rédaction du règlement de la location des salles communales

Monsieur Victor Dudret, chargé de rédiger le nouveau règlement, signale le faible engagement des conseillers pour fournir les éléments nécessaires à son élaboration (3 sur 14 ont répondu au questionnaire). Il est demandé à chacun de transmettre ses réflexions dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 22h45.